

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

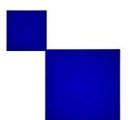
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Capanema  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2022-VI-15 du 16 juin 2022

### BILAN D'ACTIVITÉ PAR PROGRAMME 2021

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

**après en avoir délibéré,**



- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du bilan d'activité par programme 2021.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*